

**DROIT DE RÉPONSE DU DR GUY K. ALOVOR CONTRE LE JOURNAL
L'ALTERNATIVE ET SES JOURNALISTES UTILISANT DES PSEUDONYMES**

**CE DROIT DE RÉPONSE FAIT SUITE À UN ARTICLE DE L'ALTERNATIVE
(Numéro 731 du 31 août 2018) DIFFAMATOIRE, FONDÉ SUR DES
INEXACTITUDES ET DES APPROXIMATIONS, AYANT POUR OBJECTIF DE
NUIRE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION DU DR ALOVOR**

09 Septembre 2018

Docteur Guy Kodzo ALOVOR
2, rue Saint Fursy
80200 Péronne – France
Tel : +33686953356

À Monsieur le Directeur de la
publication de L'ALTERNATIVE
Immeuble Aldus
1053, rue 143 Bè Bassadji
Lomé Togo

Fait à Péronne, le 02 septembre 2018

Objet : Exercice du droit de réponse à un article de presse :

Journal L'Alternative Numéro 731 du 31 août 2018 en pages 1, 3, 5, 6, 7.

Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Directeur du Journal L'Alternative,

Je soussigné Docteur Guy Kodzo ALOVOR, entends, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article paru dans L'ALTERNATIVE, JOURNAL TOGOLAIS

que vous dirigez et donc portez la responsabilité pour les contenus signés par des pseudonymes suivants : Ferdi-Nando et Claverus K.

En effet, le 31 août 2018, L'ALTERNATIVE publiait un article intitulé « **Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio, des médecins impliqués dans l'usage de matériels périmés. Au cœur d'une nébuleuse** », dans lequel je fus directement et personnellement mis en cause.

Ledit article faisait apparaître ce qui suit :

1. La narration des « faits » ne fait aucune mention des protocoles à suivre et en usage dans le CHU - SO avant toutes opérations. Cela témoigne d'une volonté de publier à charge et moins de faire état de dysfonctionnements généraux, d'une compréhension des pratiques avérées et efficaces à des coûts compétitifs, ce dans un environnement opérationnel difficile.
2. Première affirmation non fondée : « *Au moment de passer à l'action, le médecin anesthésiste remarque que les produits destinés à endormir le malade sont périmés.* ». L'assertion ci-dessus est en totale contradiction avec les déclarations rapportées du médecin anesthésiste cité dans l'article, lorsque la question lui a été posée : « *Que s'est-il vraiment passé au bloc central du CHU-SO ce 24 juillet 2018 ? Les produits étaient-ils périmés ou non ?* ». Je le cite : « *Ce n'est pas moi qui l'avais découvert et je ne pourrais pas vraiment vous renseigner tellement parce que ce n'était pas du matériel d'anesthésie* ». Ce sont les déclarations de celui à qui on prête la découverte d'un produit périmé destiné à pratiquer une anesthésie.
3. La réalité est tout autre. En tant que chirurgien et responsable de la vie de la patiente, j'ai demandé au fils de la patiente de retourner à la pharmacie afin de récupérer l'argent (la somme de 200 000 FCFA) payé pour des produits que l'anesthésiste lui avait prescrits en doublons. En effet, les produits (anesthésiants, aiguille à ponction lombaire micro traumatique, atropine, éphédrine, Catapressan, gants, fils de suture, champs à usage unique, antidouleurs pour au moins 15 jours, Lovenox pour prévenir la phlébite et l'embolie pulmonaire durant 1 mois, antibiotiques, pansements, lames de bistouris, antiseptiques, drains et bouches de drainage, tubulures de jersey, drapages transparents collés, compresses stériles et même les 3 blouses stériles à usage unique de l'opérateur, aide et instrumentiste...) ont été fournis gracieusement par mes soins. Il n'y avait pas lieu d'acheter les mêmes produits

sur la base des injonctions du médecin-anesthésiste. En effet, j'étais soucieux de l'indigence de cette femme venue depuis le nord du Togo pour se faire opérer d'une prothèse totale de genou dont elle souffrait depuis longtemps. Le manque d'objectivité des investigateurs de l'article les conduit à illustrer leurs écrits avec des étiquettes ne portant pas sur le cas d'espèce, ni même sur les matériels concernés et figurant sur la photo publiée et intitulée « *Un lot de matériels ramenés de France* ». Il y a donc une volonté de désinformation manifeste. Au lieu de chercher à éclairer les lecteurs en présentant la vérité, les signataires de l'article ont proposé aux lecteurs la photo d'étiquettes de provenance inconnue, afin de faire un « scoop » et un « buzz » dans les réseaux sociaux puisque des copies de ce journal ont circulé abondamment sur les réseaux sociaux. Il y a donc eu une volonté de nuire à la réputation des médecins à partir d'investigations non crédibles et sans confrontation effectives des pièces matérielles.

4. Les auteurs écrivent : « *Selon plusieurs sources, il serait à son propre compte [parlant de moi]* ». Un simple tour de recherche sur l'Internet par nos pseudo-investigateurs qui écrivent sous pseudonymes leur aurait permis d'apprendre que je ne travaille pas pour un enrichissement personnel à mon propre compte mais que je suis Praticien Hospitalier de l'État français, diplômé depuis 2002, Chirurgien des Hôpitaux, Chef de Service de Chirurgie, Chef du Conseil de bloc opératoire et président de la Sous-Commission Médicale d'Établissement chargée de la Lutte Contre les Infections Nosocomiales. Le site de mon établissement public hospitalier est consultable ici. <http://www.ch-peronne.fr/la-chirurgie/>; Lorsque des journalistes consciencieux et sérieux ne disposent pas d'informations fiables, en principe ils ne publient pas et évitent de faire des affirmations sans preuves et sans vérifications auprès de la personne concernée. Il y avait donc manifestement une volonté de nuire qui relève de la diffamation et fera l'objet plus tard d'une procédure au contentieux.
5. Les investigateurs ont tronqué les échanges que j'ai eus avec un certain M. Pierre-Claver Kuvo, se réclamant du Journal L'Alternative et qui s'était présenté à moi par WhatsApp à la date du jeudi 23 août 2018 et que je croyais, en toute bonne foi, être un véritable journaliste d'investigation spécialiste des questions complexes et des pratiques en vigueur en matière de santé en général, et en chirurgie traumatologique et orthopédique en particulier. Ce dernier n'a pas été

publié cette interview à ce jour. Aussi, sous peine de passer pour un faussaire, il lui est conseillé de publier in extenso l'interview que je lui ai accordée en date du jeudi 23 août 2018 après-midi heure de France dont la copie est en ma possession. Cette interview permet d'ailleurs de mesurer l'incompétence chronique en matière de santé et de procédures médicales de l'intéressé, ce qui conduit à penser qu'il s'est agi d'un complot pour nuire à certains médecins choisis sous couvert de dysfonctionnement général relevant d'autres responsabilités. Le manque de professionnalisme se remarque par le fait que ce journaliste n'a pas pris le soin de s'appuyer sur l'avis d'un expert médical spécialiste compétent en qualité de « sapiteur ».

6. Apparemment, c'est l'urgence du « scoop » journalistique fondé sur des « à peu près » qui importait au point de croire que les amalgames, les imprécisions qui conduisent à des désinformations grossières peuvent remplacer la vérité. Les journalistes évoquent la législation en matière des prothèses : c'est mal connaître les normes en fonction des pays et selon les modèles économiques. En la matière, on pourrait presque citer Blaise Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ... ». Il aurait pu se référer à la législation togolaise puisque les faits allégués s'y seraient produits. Il n'y a aucune interdiction quant à l'utilisation d'implants d'occasion et maladroitement considérés comme « périmés » par les apprenti-journalistes en matière de santé. A ce propos, il est fortement conseillé de consulter impérativement les articles scientifiques sur des implants dits de « second hand [d'occasion] ». En effet, il a été démontré que l'utilisation de ces implants de « second hand » utilisés pour opérer des patients par des chirurgiens occidentaux intervenant en zone tropicale et n'ont pas mis en évidence une incidence de complications supérieures à ce qui se passe dans les pays industrialisés, y compris avec les implants de « première main » et dont les tarifs sont hors de portée pour une grande partie des populations africaines, togolaises en particulier. Il se trouve que l'un des pays où cette étude a été menée, les Togolais s'y rendent souvent pour se soigner, et ce à prix d'or, justement du fait des insuffisances d'équipements localement ou de mauvaises applications des protocoles médicaux. Je me ferai le plaisir d'apporter une argumentation technique et didactique à l'endroit du grand public en ma qualité d'expert médical qualifié plus tard afin de démontrer l'amateurisme des pseudo-investigateurs, apparemment en mission de

destruction de réputation de médecins, à des fins de cacher des responsabilités qui se situent ailleurs, ce dans un environnement de dysfonctionnements connus de tous. Le médecin que je suis, venu offrir ses compétences pour sauver des vies, ce en acceptant des manques à gagner en Occident ne mérite pas ça. Il est demandé aux lecteurs de ce premier droit de réponse de faire une distinction importante entre l'administration d'un produit comme l'aspirine et une prothèse articulaire. Malheureusement les protocoles médicaux qui gouvernent ces deux catégories de produits médicaux semblent ne pas avoir été portés à la connaissance des pseudo-journalistes d'investigation qui travaillent avec des noms d'emprunts.

7. Les journalistes ont allégué que l'infirmier instrumentiste, qui s'est toujours dévoué pour être le seul à ma connaissance, à avoir été formé en Occident à la chirurgie hyper propre portant sur les articulations, fut celui qui a effectivement modifié les étiquettes sur les prothèses. Ceci dénote d'une vraie méconnaissance des protocoles médicaux et des procédures de meilleures pratiques. Peut-on imaginer un seul instant que l'infirmier instrumentiste face à un journaliste affabulateur soit un receleur d'étiquettes dont il aurait le secret de fabrication ? Sa seule tâche serait alors de coller des étiquettes falsifiées de manière à couvrir des agissements de ses chirurgiens ? Le Centre Hospitalier Universitaire du Togo – Sylvanus Olympio disposerait-il d'un appareil moderne à étiquettes alors que les comptes rendus opératoires sont encore manuscrits par les jeunes chirurgiens ? Je rappelle que j'enseigne la médecine et la chirurgie et donne des cours bénévolement au CHU - SO, ce depuis plus de trois années. Aussi, l'interprétation partielle et partisane des propos contradictoires manifestes de l'anesthésiste ne peuvent servir de fondement aux allégations écrites ou servir de procès d'intention, voire des accusations des Drs Abalo, Bakriga et Mr Goyitor. Il apparaît que le mobile principal de cet article avec violation du secret médical se résume à une volonté de nuire à des médecins ciblés dont les activités rendent service aux malades, à la collectivité et même contribuent à l'amélioration des statistiques du CHU-SO. La théorie du complot ourdi doit s'appliquer puisque l'acharnement des deux journalistes et des responsables du journal l'Alternative les a conduits à publier l'identité d'un patient avec le diagnostic de sa maladie ainsi que l'acte opératoire dont il

a bénéficié ce qui constitue une violation du secret médical et de fait un délit susceptible de justifier une procédure contentieuse.

8. Les auteurs donnent des chiffres non vérifiés et donc fantaisistes du coût des prothèses articulaires en France. Sans rentrer dans des détails, les prothèses du genou sont toujours plus onéreuses que celles de la hanche, c'est pourtant connu de tous spécialistes ainsi que des malades concernés. Apparemment pas des pseudo-journalistes investigateurs à charge ! Je conteste formellement les montants allégés qui ne correspondent à aucune réalité. Je ne vois pas comment une prothèse articulaire peut coûter près de 6,5 millions de FCFA (près de 10 000 €) ! C'est exagéré, et tout ce qui est excessif est insignifiant et finit par rendre ridicule la démarche dite « d'investigations » de ces deux pseudo-journalistes du Journal l'Alternative. Les auteurs auraient pu écrire combien les Togolais doivent déboursier pour se faire opérer d'une prothèse totale de hanche ou de genou, sans oublier les coûts de voyages par avion médicalisé. Voilà une information utile qu'ils passent sous silence. Combien de Togolais et Togolaises peuvent se le permettre ? Combien en meurent ? Combien souffrent tous les jours de ne pouvoir bénéficier des procédures et pratiques que certains médecins soucieux du bien-être sanitaire de leurs malades, offrent comme services à coût compétitif pour soulager la misère sanitaire au Togo ? Bref, il faut espérer que cet article n'a pas été télécommandé pour nuire. Nos investigateurs prétendent avoir contacté des spécialistes en France. Il suffit de faire un tour sur l'Internet pour voir que c'est du copier-coller tant et si mal fait qu'en voulant brouiller les pistes de leur mal usage de l'outil informatique, une incapacité à retranscrire fidèlement les énoncés s'est ensuivie :

- a. On dit « potentiel très sérieux de risque » ce n'est pas pareil que « *le risque est dit potentiellement très sérieux* » comme c'est écrit dans l'article ; c'est une carence syntaxique qui change le sens scientifique, c'est pour cela que les anglo-saxon n'aiment pas les figures de style dans les articles scientifiques.
- b. L'article écrit : « *Lorsqu'elles sont périmées ...il s'ensuit une désagrégation précoce avec les risques de relargage d'ions qui y proviennent. Elles peuvent être source d'infections et de complications particulièrement redoutables* ». C'est du charabia et une

incompréhension de ce qui a été dit. Il y a tout de même une limite dans le mal écrire. Je ne vais pas me disperser ici dans un cours de grammaire, un des sept arts libéraux. En matière d'usure des implants prothétiques articulaires, la notion de désagrégation est un non-sens. Il n'y a pas plus corrosif que le corps humain et les implants inertes sont plus stables à l'extérieur qu'à l'intérieur du corps. Pour nous spécialistes et experts de cette chirurgie, sans que cela ait des rapports avec la péremption au sens de nos investigateurs, nous parlons de fluage, une notion mécanique libérant non pas des ions (notion chimique) mais des particules. Cela était le cas aux débuts de cette chirurgie lorsque les implants n'étaient pas aussi bien usinés avec l'assistance informatique et que nous ne disposions pas du polyéthylène de haute densité comme maintenant. Ce fut le cas aussi des couples métal-métal passés de leur « mode intermittent ». Les acolytes de nos pseudo-investigateurs doivent mettre à jour leurs connaissances médicales qui elles sont vraiment caduques. Pour les opérations portant sur les hanches effectuées à Lomé, je pose des implants en céramique, les plus stables et plus onéreux du marché (jusque plus de 3000 €). Voici ce qu'en dit l'académie de chirurgie de France: « *Le couple céramique-céramique est constitué d'une tête et d'un insert en céramique massive. L'insert est fixé dans une cupule acétabulaire métallique. La céramique la plus utilisée est l'alumine. Ce couple est utilisé depuis 30 ans. La tolérance est excellente avec une usure pratiquement nulle : inférieure à 0,0015 mm/an.* » cf. www.academie-chirurgie.fr/ememoires/005_2011_10_2_019x022.pdf. Aussi, la compétence de tous les médecins qui m'assistent ou travaillent en étroite collaboration avec moi ne peut pas être remise en cause par deux pseudo-journalistes d'investigation du Journal L'Alternative.

- c. Les auteurs accusent des « *missionnaires qui viennent introduire dans le corps des compatriotes des prothèses et produits qui servent à faire des simulations sur les cadavres en Occident.* » Le but recherché est de choquer mais cela dénote encore une fois de la méconnaissance du sujet. Les tests de la résistance des prothèses se font sur des simulateurs et non des cadavres. Cela permet de reproduire les conditions d'utilisation avec des cycles (charges et pas par exemple)

déterminant des durées de vie en termes d'usure, ce qui est irréalisable sur des cadavres immobiles. La seule différence avec ce qui est posé chez des malades, c'est la garantie de stérilité. Il est donc clair que les deux pseudo-journalistes ne sont pas des médecins et ne comprennent pas grand-chose à la chirurgie traumatologique qui répond à des pratiques et normes précises. Par contre, comme spécialiste de la désinformation, du scoop et du buzz avec en filigrane des procès d'intention et des accusations sans preuves et fondements, ils pourraient décrocher une médaille qui ne les honorent pas, ni les responsables de ce journal.

- d. J'ai longuement hésité à répondre en me disant que lorsque le porc t'invite dans son enclos et que tu y descends, pendant que lui s'amusera, tu te salis. Comment un journal tiré à 2000 exemplaires deux fois par semaine à 250 FCFA l'exemplaire pourra être solvable pour réparer un tel préjudice quand son personnel affiche 13 collaborateurs qui vivent de tels modes opératoires ! Non c'est pour rassurer mes patients. Il suffit d'ailleurs de rappeler que contrairement aux affirmations des deux pseudo-journalistes, aucun de mes malades n'a subi de préjudice à ce jour au contraire, ils et elles sont prêt(e)s à faire des témoignages de satisfaction, Dieu Merci. Je connais la puissance de l'esprit sur la matière et le pouvoir de l'esprit humain sur le corps. Mon expérience chirurgicale commencée depuis le début de mon internat de chirurgie à Amiens en 1997 me l'a bien appris. Nos pseudo-investigateurs sont loin d'imaginer l'impact des dégâts préjudiciables aux patients qui pourront être perturbés par de telles désinformations sur du matériel supposé défectueux qu'ils auraient dans leur corps. Qu'ils soient rassurés, de même que je passais tous les jours les voir au lit en post opératoire et qu'ils ont mon contact pour tout problème, de même aussi j'assure leur suivi régulier à distance grâce à des téléconférences, quand le réseau internet togolais n'est pas en souffrance. Aucun d'eux n'est laissé à lui-même, encore moins dans la nature, leurs témoignages de gratitude sont quotidiens. Le Journal L'ALTERNATIVE ne rend pas service à la collectivité par ce travail aussi mal fait qui détruit sa propre image de sérieux et d'informateurs fiables. Ainsi, au lieu d'aider à construire ou

soutenir une amélioration du système sanitaire togolais par la correction des dysfonctionnements et de sauver des malades, ces deux pseudo-journalistes nuisent à la réputation de personnels soignants et compatriotes qui apportent leur contribution au pays, malgré les contingences locales. C'est regrettable ! Que chaque malade fasse la différence entre ceux qui veulent nuire à l'autre et ceux qui veulent sauver des vies en faisant attention à le faire en fonction du pouvoir d'achat moyen des citoyens togolais et en garantissant leur sécurité.

9. Les pseudo-investigateurs insinuent que j'exerce une activité clandestine. « ...les activités clandestines et dangereuses qui se déroulent dans nos hôpitaux ... ». C'est faux. J'interviens au CHU-SO à l'invitation du Chef du Service de Traumatologie, responsable de la formation des chirurgiens traumatologues togolais à laquelle je contribue bénévolement tant en théorie qu'en pratique. Je rencontre à chacun de mes séjours le Directeur du pavillon militaire où les patients sont hospitalisés et qui leur rend lui-même visite lors de ses tours quotidiens. Il est inadmissible de laisser croire que le chef de l'établissement ne soit pas au courant d'une activité sollicitée par ses services.

Compte tenu de tout ce qui précède, j'exige que L'ALTERNATIVE dont vous dirigez le contenu diffuse l'intégralité de ma réponse, sans supprimer ou rajouter une ligne, ou ponctuation, ce dans les pages suivantes : 1, 3, 5, 6, 7 avec les photos des deux journalistes en première page ceci, en vertu des articles 46 et 47 du code de la presse et de la communication du 11 février 1998.

A défaut, les publications se feront dans les réseaux sociaux.

De plus, les personnes visées par ces deux pseudo-investigateurs ne maîtrisant pas les subtilités de la chirurgie traumatologique et qui ont été diffamées, pourront décider d'apporter de plus amples informations dans les semaines à venir et surtout pourront décider collectivement et/ou individuellement de porter plainte contre le journal L'Alternative et contre les deux journalistes utilisant les noms d'emprunts.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à mon droit de réponse et au rétablissement de la vérité des faits, des pratiques médicales dans un environnement à pouvoir d'achat réduit, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur de publication, mes salutations distinguées.

Il va de soi que je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir le numéro du Journal l'Alternative dans lequel vous aurez eu l'amabilité de publier mon droit de réponse comme vous avez manqué aux usages de courtoisie de le faire lors de vos allégations écrites dans le numéro 731 du 31 août 2018.

Dr Guy ALOVOR

VOIR ANNEXE 1 : Échanges entre le Dr Guy ALOVOR et le Directeur de Publication du Journal L'Alternative qui a été finalement identifié et qui refuse par trois fois d'autoriser la publication du droit de réponse du Dr Guy Alovor.